



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/433
19 juillet 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

348ème séance plénière

PC Journal No 348, point 11 de l'ordre du jour

DECISION No 433
BUDGET ADDITIONNEL POUR LA MISSION DE L'OSCE AU
KOSOVO

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 399 du 14 décembre 2000 relative au budget unifié de l'an 2001,

Rappelant aussi sa Décision No 412 du 31 mai 2001 relative au budget additionnel de la Mission de l'OSCE au Kosovo,

Prenant note du document présentant le projet de budget révisé pour l'an 2001 établi par le Département de la formation et du perfectionnement de la police de la Mission de l'OSCE au Kosovo (PC.IFC/53/01/Rev.2) en date du 16 juillet 2001,

- Approuve un budget additionnel d'un montant de 2 901 900 EUR pour la Mission de l'OSCE au Kosovo. Ce budget additionnel sera exécuté compte tenu des virements proposés dans le document distribué par le Secrétaire général le 18 juillet 2001 (PC.IFC/84/01).